

Point 17 : Information en vue de consultation du Comité d'Entreprise sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 2017 (article L 2323-15 du code du travail) – Rendu d'avis.

Les élus CGT du CE notent une baisse des effectifs qui se confirme pour les années à venir ; le nombre de recrutements ne suffit pas à compenser le nombre des départs.

Pour exemple le plus flagrant, la ligne métier Commerce compte 90 salariés de moins qu'en 2016.

Le nombre des démissions : 30% des départs est stable mais reste relativement important.

En ce qui concerne les promotions, les élus CGT du CE déplorent que :

- Sur les 2672 salariés présents en CDI sur la période de 2014 à 2017, 82% n'ont jamais été promus.
- En 2017, 58% soit 1683 salariés n'ont pas perçu d'augmentation de leur salaire.
- La ligne métier Commerce représente le taux de promotion le plus faible.
- 431 salariés n'ont jamais connu d'augmentation de leur RBA alors même que 214 salariés ont été augmentés chaque année soit 8%.
- A classification et performance égale, on note des écarts importants sur la RVP moyenne entre les lignes métiers.

Concernant l'égalité professionnelle, les élus CGT du CE ne peuvent que regretter que les femmes cadres ne soient que 54% alors même qu'elles représentent 65% de l'effectif.

De même, le taux de promotions des femmes reste inférieur à celui des hommes.

Les élus CGT du CE ne constatent aucune amélioration de la situation sociale des salariés de CACF depuis plusieurs années notamment en terme de promotion et de rémunération des salariés TMB et cadres hors les cadres J, K et HC qui creusent encore plus l'écart.

Les élus CGT s'indignent que :

Les 10% des salariés ayant les salaires les plus élevés perçoivent 20% de l'enveloppe totale des salaires alors que 10% des salariés percevant les salaires les plus bas ne s'en partagent que 5.9%

Les élus CGT s'indignent encore plus de savoir qu'en 2017 :

Les 10% de l'effectif percevant les RVP les plus élevées perçoivent 56,9% de l'enveloppe totale (42,6% en 2016) quand les 10% de salariés qui perçoivent les RVP les plus faibles s'en partagent 1,4%.....

Les élus CGT du CE constatent que la baisse continue des effectifs et le non remplacement des salariés partis génèrent une dégradation des conditions de travail des salariés qui restent en place. Les élus CGT du CE sont particulièrement inquiets sur la prévision de la continuité d'une baisse des effectifs pour les années à venir prévue par la Direction et les conséquences pour les salariés restants.